



Introduction au 36^e congrès de l'USP « Les libertés », Rouen, 4, 5 et 6 juin 2021
Par Delphine Glachant, présidente

Les libertés, thème très vaste, intemporel, sur lequel j'ai beaucoup réfléchi pour décider comment l'aborder.

Trois grandes lignes me sont apparues indispensables à aborder, toutes reliées.

D'abord la liberté de l'homme et son corollaire : la question de l'aliénation liée à la condition humaine. Ensuite les libertés pour lesquelles nous luttons dans notre exercice professionnel, les contraintes qui s'imposent à nous et qui nous sont imposées.

Enfin, dans l'actualité politique, la réduction du champ des libertés qui est à l'œuvre par l'action de nos gouvernants, depuis plusieurs années mais plus particulièrement sous la présidence Macron. Ces derniers mois et ces dernières années, nous vivons en effet dans une sorte d'étau qui se resserre sous la pression des lois du marché et du néolibéralisme, l'Etat prenant une place centrale pour organiser ces marchés.

Mais revenons à la première question, la plus fondamentale pour nous qui sommes concernés par les soins psychiques. Je ne l'aborderai que rapidement car c'est évidemment un sujet qui prendrait des jours de colloque.

Lacan a dit : le fou, c'est l'homme libre. La psychose, c'est le refus de l'aliénation signifiante, le refus des identifications, le refus de l'inconscient. Ce sont finalement les névrosés les plus aliénés. Freud l'avait dit avant : ils ne goûtent à la liberté qu'en comprenant à quoi ils renoncent. C'est tout le travail de la psychanalyse.

Pourtant, curieusement, les hôpitaux psychiatriques se sont longtemps appelés les maisons d'aliénés. Je ne sais pourquoi, hormis le fait que l'aliéné est le mot qui a remplacé le fou et renvoie à la psychose.

Alors même que les psychiatres se sont toujours attachés à libérer les malades mentaux de cette aliénation mentale (à moins que ce ne soit de leur propre aliénation mentale qu'ils veulent se libérer...), ils n'ont jamais cessé, comme l'ont souligné Michel Foucault et Erving Goffman, de créer ou participer eux-mêmes à l'aliénation. L'hôpital psychiatrique par son organisation systémique étant à haut risque de devenir une « institution totale ».

Les grands noms de la psychothérapie institutionnelle l'ont bien compris et, dans les suites des travaux d'Hermann Simon soulignant la nécessité de « soigner l'hôpital pour soigner le malade », ces psychiatres (parmi lesquels François Tosquelles) ont travaillé à soigner l'ambiance, l'accueil, à restaurer leur responsabilité aux malades. Ils ont aussi travaillé avec les professionnels à quitter les positions surplombantes et infantilisantes vis-à-vis des malades.

Ce travail au quotidien, sans relâche, de la psychothérapie institutionnelle est le seul capable de sortir de l'institution totalitaire.

Est-ce une utopie ?

Nous le savons bien et le rapport d'Adeline Hazan l'année dernière nous l'a détaillé : de nos jours, les privations de liberté et les atteintes aux droits des patients sont légion.

Les contraintes imposées aux professionnels également. J'en arrive donc au deuxième point de cette introduction. Quelles libertés dans notre exercice professionnel ?

Quelles libertés quand depuis des années nous sommes imposés des budgets à la baisse, avec une enveloppe fermée par l'ONDAM, des effectifs toujours plus bas relativement à l'accroissement de la demande ?

Quelle liberté pour bien faire notre travail quand nous sommes envahis par l'administratif (le temps passé dans la rédaction de certificats est en croissance exponentielle avec la loi de 2011 et l'article 84 de la LFSS), quand nous devons répondre aux exigences du codage, quand nous croulons sous

les réunions vides de contenu, jusqu'aux CME ? Notre disponibilité pour être à l'écoute des patients et pour le travail institutionnel avec les équipes s'est réduite comme peau de chagrin. Ceci alors que de nombreux postes de psychiatres sont vacants.

Quelle liberté dans notre exercice de psychiatre quand la future réforme du financement de la psychiatrie vient entériner des dispositifs existant depuis déjà quelques temps, comme les appels à projet, transformant en perdants ceux qui ne mettent pas le pied à l'étrier, ne profitant pas des enveloppes nouvelles ? Ou bien encore quand la loi va imposer des tarifs dégressifs pour les hospitalisations trop longues ou les actes ambulatoires passés une certaine durée ?

Quelle liberté dans nos pratiques quand le gouvernement vient imposer des méthodes de prise en charge pour les enfants présentant des troubles dits neuro développementaux, créant au passage une nouvelle catégorie diagnostique non validée par les classifications internationales des maladies, dans les CMPP et dans les CMP infanto-juvéniles ?

Quelle liberté dans l'action syndicale quand certains subissent des mesures de rétorsion après avoir fait grève ou des conseils de discipline pour avoir commenté des décisions ineptes de la direction, ou bien encore quand le gouvernement met en œuvre, lors du Ségur ou des travaux de suivi du Ségur, des rythmes de réunion hyper serrés avec documents sur table et ne prend pas en compte l'avis d'organisations majoritaires ?

Cet inventaire pourrait encore s'allonger mais finalement, déjà avec ce constat, comment travailler les libertés des patients ?

Nous nous trouvons face à notre impuissance à faire le travail de fond dont j'ai parlé précédemment. Accueillir dans de bonnes conditions, prendre le temps pour écouter, pour expliquer, pour penser. Et ainsi se donner les moyens d'éviter ainsi les montées en tension, les altercations verbales, les isolements... sans parler des ruptures de suivi et les répétitions d'hospitalisation.

Des doctrines d'Etat viennent remplacer la créativité des professionnels, les transformant en de purs opérateurs, et les patients, niés dans leur rapport particulier au monde, ne sont plus que des êtres dysfonctionnels à rééduquer. Cet empêchement de penser, des tas de métiers le connaissent. Il va de pair avec le néolibéralisme, qui organise les flux comme l'a si bien décrit Barbara Stiegler dans son livre *De la démocratie en pandémie*.

La pandémie, parlons-en !

Depuis plus d'un an, que se passe-t-il ?

Nous vivons une restriction permanente de nos libertés.

Nous avons démarré avec les gestes barrière et la distanciation sociale, alors que nous aurions pu parler de gestes d'hygiène et de distanciation physique, mesures assénées à longueur de journée, vite banalisées mais fortes au niveau de leur signification. Il s'agissait bien évidemment de se protéger du virus et, en cela, je ne les remets pas en question, mais cela mérite qu'on s'interroge sur les conséquences, car il s'agit également de se protéger de l'autre, devenu potentiellement dangereux. D'où le confinement, le retranchement.

Nous avons dû rester chez nous, nous avons été privés de liberté de circuler, nous avons dû montrer patte blanche, ou plutôt dérogation, pour sortir dans l'espace public.

Nous avons dû nous masquer, quand nous avons pu, et encore aujourd'hui, entravant nos interactions, empêchant une partie de la communication non verbale, celle qui passe par les expressions du visage. Nous avons dû arrêter de nous toucher.

Nous avons dû nous reporter vers le numérique. Les visioconférences, les groupes WhatsApp, où les émoticônes remplacent nos émotions dans les échanges, nous privant de toute sensorialité qui fait partie normalement de nos relations interhumaines.

Quelle trace va laisser cette pandémie ?

Depuis plusieurs années et particulièrement depuis le début de la présidence Macron, nous avons vu s'affaïsser les libertés publiques en même temps qu'évoluer l'état de notre démocratie. J'aborderai là la dernière partie de mon introduction sur les fissures de notre Etat de droit.

Pourquoi je m'avance ainsi ?

Parce que le droit d'exception vient prendre le pas sur le droit ordinaire. Et comme a dit Milton Friedman, « rien n'est plus durable qu'un programme gouvernemental temporaire ». Même lui l'a dit !

Par exemple, l'Etat d'urgence consécutif aux actes terroristes de 2015 a été prorogé six fois, avant que certaines dispositions au début dérogoires, ne rentrent dans le droit commun.

Pour l'Etat d'urgence sanitaire, nous ne sommes pas encore là, mais on peut se douter qu'il en restera quelque chose.

Devant la dissolution du politique, notamment par la suppression du clivage droite/gauche, et sans alternative que l'extrême droite, le citoyen est amené à croire que les mesures prises sont les seules possibles, les plus raisonnables face à l'adversité. D'autant plus que ce citoyen est pris dans l'engrenage d'une société de consommation, où il satisfait avant tout ses intérêts individuels.

Pourquoi dans ce cas se questionner sur les libertés publiques (liberté d'expression, liberté d'aller et venir, liberté de croyance, liberté de manifester, liberté d'informer...), qui fondent le commun, permettent de sortir de soi-même pour rencontrer l'autre ? L'Etat ne se préoccupe plus de ces communs, qui permettent l'émancipation du citoyen. Il vient le gaver d'objets de consommation immédiate, de droits individuels.

Mais il le fait n'importe comment, dans l'urgence, à la va vite...au point d'être retoqué par les plus hautes instances de l'Etat (Conseil d'Etat, Conseil constitutionnel).

Par exemple, la loi sur la réforme des retraites, où les syndicats ont montré des inégalités flagrantes, reconnues par la Cour des comptes.

Et encore la loi de Sécurité de sécurité globale, dans laquelle 7 articles ont été censurés par le Conseil constitutionnel pour atteinte disproportionnée aux droits fondamentaux : l'article 22 qui permettait la surveillance généralisée par drones et l'article 24 qui créait un délit de provocation à l'identification des forces de l'ordre.

Alors pourquoi en est-on arrivés là ? Là je citerais Corinne Leveux-Teixeira, qui est historienne, professeur de l'histoire du droit et femme politique de gauche.

1 – On a cessé de croire à la société politique, que la liberté d'autrui est aussi nécessaire que notre propre liberté. On a cessé de croire au projet d'une société politique où chacun se soucierait de la liberté des autres, autrement dit les libertés publiques, pas les libertés individuelles.

2 – On a déserté l'idée du salut (*Les mots* – Sartre), on est devenu pessimistes. Il n'y a plus de dynamique de la liberté.

3 – Nous ne parvenons pas à traiter la question du mal individuel (fraude fiscale, pédocriminalité, terrorisme) et du mal social, de manière humaine. Le mal est devenu insupportable, non traitable, que nous devons retrancher par l'enfermement, par la rétention de sureté, par la sortie des procédures de droit commun, par la déchéance de nationalité, par les fichiers S, par le fichier hopsyweb. Le mal doit être rejeté vers l'extérieur, il n'est pas le nôtre. C'est inquiétant car derrière le rêve d'une société sécuritaire, il y a une société pure et c'est très dangereux. Une société de la censure molle se met en place et les citoyens deviennent demandeurs.

Ça se passe aussi parce que nous nous croyons une société de la liberté, mais, depuis 1880, nous sommes une société de l'Etat, qui sert principalement la société bourgeoise, très minoritaire.

Le langage du droit est devenu ce qui permet de tenir à distance le réel des exigences morales alors qu'il devrait être une conscience sérieuse et dramatique du lien entre l'homme et la société politique. Voilà je suis partie un peu dans tous les sens. Je voulais aborder toutes ces choses.

Nous allons sûrement en reprendre certaines dans ce congrès.

Nous allons repartir des grèves de 2018 et surtout voir où en est l'hôpital aujourd'hui.

Nous allons discuter de la place que peuvent trouver les usagers dans ces luttes. Quelle véritable place leur fait-on ? Tenter de comprendre aussi pourquoi il est si difficile de travailler ensemble entre personnes de différents statuts professionnels, comment dépasser les questions de classes ?

Nous parlerons de la contention, l'isolement, vu des usagers et de professionnels, car pour ça n'est pas sans poser de questions et de difficultés quel que soit du côté où on se trouve.

Nous parlerons de l'article 84 de la LFSS, qui ne résout rien aux questions d'isolement et vient peut-être empirer les choses en nous privant encore plus de notre disponibilité pour la clinique et l'institutionnel. Nous parlerons de l'irresponsabilité pénale, sujet brûlant d'actualité et pourtant discuté depuis des dizaines d'années, donnant lieu encore une fois à une tentative de légiférer en urgence, alimentant une politique de la peur et du rejet du malade mental, alors qu'on nous rabâche les oreilles d'inclusion à longueur de discours politique.

Sans oublier la soirée débat de vendredi où nous parlerons de ce que la crise Covid a produit comme dégradation de notre état de droit, a pointé comme faillite de l'Etat dans la protection de ses citoyens, mais aussi des perspectives de salut possible.